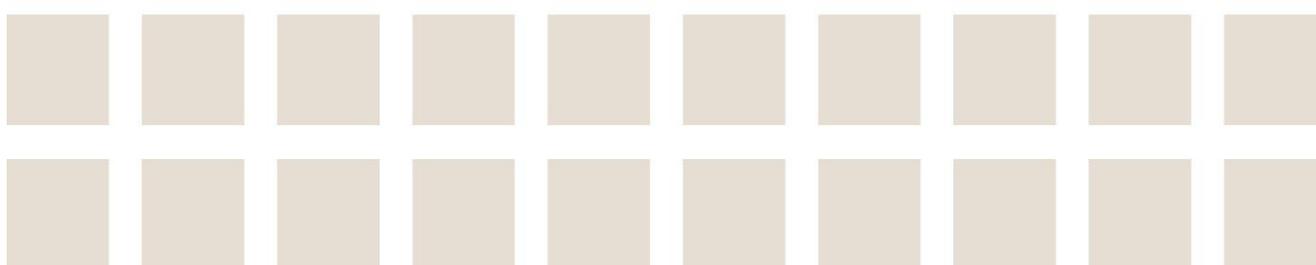
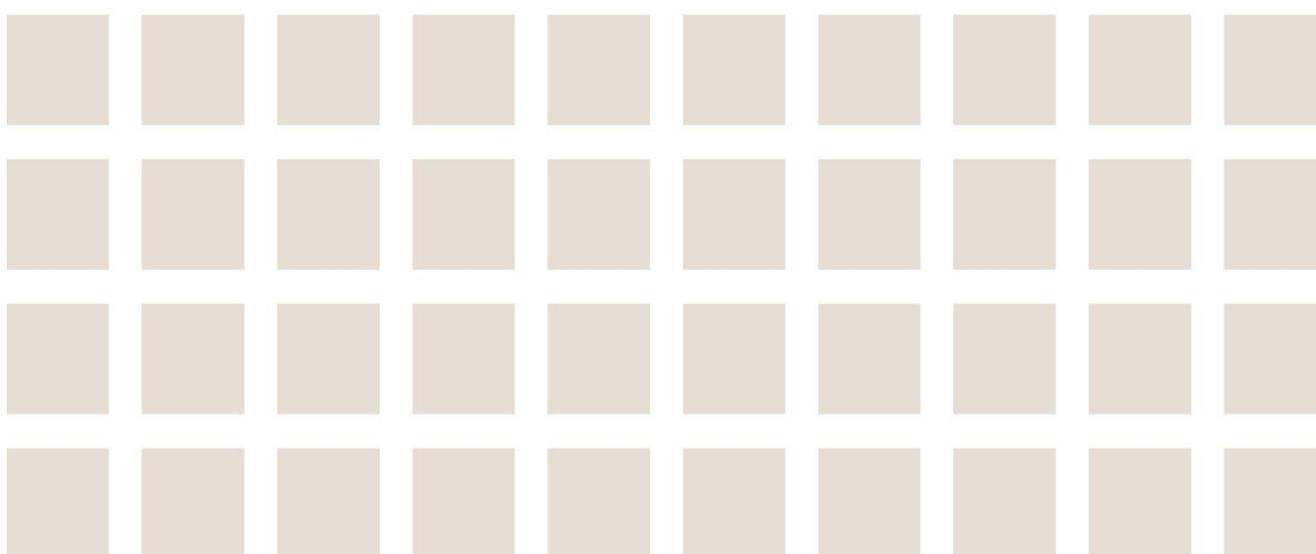


Code de Transparence ISR



DANONE.COMMUNITIES



Préambule

Précurseur de la finance responsable avec le lancement dès 1989, d'un premier fonds éthique et la signature en 2006 des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) élaborés sous l'égide des Nations Unies, Amundi agit en acteur responsable et engagé. La prise en compte des critères du développement durable et d'utilité sociale dans ses politiques d'investissement constitue l'un des quatre piliers fondateurs de sa stratégie.

Grâce à une notation argumentée des émetteurs (entreprises et Etats) sur les questions Environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), Amundi propose des solutions d'épargne socialement responsable adaptées aux exigences de toutes ses clientèles.

Avec une expertise interne reconnue et une démarche rigoureuse, Amundi se veut un acteur de référence.

Guide de lecture

Amundi répond au Code de transparence *AFG-FIR/EUROSIF* afin d'apporter à l'ensemble de ses clients des informations transparentes sur sa gestion ISR.

- L'ensemble des acronymes ou termes financiers en italique sont définis dans un glossaire à la fin du document.
- La documentation internet liée à une réponse est accessible en cliquant sur le [lien actif](#) correspondant.

Les réponses aux questions du présent document engagent la seule responsabilité d'Amundi.

Sommaire

- 01 Données générales
- 02 Méthodologie d'évaluation ESG des émetteurs
- 03 Processus de gestion
- 04 Contrôle et reporting ESG
-  Glossaire

01 Données générales

A. DONNEZ LE NOM DE LA SOCIETE DE GESTION EN CHARGE DU OU DES FONDS AUXQUELS S'APPLIQUE CE CODE ?

Amundi est une société de gestion de portefeuille née du rapprochement des expertises de gestion d'actifs de Credit Agricole (80%) et Société Générale (20%). C'est une société anonyme au capital de 596 262 615 euros, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n°GP 04000036.

Son siège social est situé : 90 boulevard Pasteur – 75015 Paris

Site internet : <http://www.amundi.com/>

Avec 796,5 milliards d'euros d'actifs sous gestion¹, Amundi se situe au 1^{er} rang en France², 1^{er} rang en Europe³ et 9^{ème} rang mondial³.

B. PRESENTEZ LA DEMARCHE GENERALE DE LA SOCIETE DE GESTION SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG).

Amundi est convaincue que la responsabilité d'un gestionnaire d'actifs dépasse le cadre purement financier. Consciente de l'importance croissante des questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG), Amundi intègre les critères du développement durable dans ses processus d'analyse et ses décisions d'investissement. Pour Amundi, leur prise en compte est un axe fort de progrès.

Amundi fournit aux investisseurs, sur son site internet, l'ensemble des éléments d'information sur sa politique ESG : <http://le-groupe.amundi.com/Navigation/Un-acteur-engage>

¹ Données périmètre Amundi Group au 31 mars 2014

² Source Europerformance NMO, fonds ouverts domiciliés en France, mars 2014

³ N°1 en Europe - N°9 dans le monde - Encours totaux - Source IPE «Top 400 asset managers active in the European marketplace» publié en juin 2013, données à décembre 2012. Classement établi à partir d'un questionnaire rempli par les sociétés de gestion tous encours confondus à fin décembre 2012 (fonds ouverts, fonds dédiés, mandats).

Amundi est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)

Signatory of:



Depuis 2006, Amundi est signataire des PRI. Sa politique et sa stratégie en la matière ainsi que l'ensemble des réponses au questionnaire annuel des PRI sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://le-groupe.amundi.com/Navigation/Un-acteur-engage/Developper-une-finance-responsable>

Et participe activement à des initiatives de Place

Amundi prend part activement aux nombreux groupes de travail des organismes de Place afin de faire évoluer la finance responsable, le développement durable et la gouvernance d'entreprise.

Amundi est membre de l'Association Française de Gestion (AFG), de l'EFAMA (European Fund and Asset Management Association), de l'Eurosif, de l'Institut Français des Administrateurs (IFA), Administrateur de Finansol, membre du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), de l'Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE) et de la Société Française des Analystes Financiers (SFAF).

Dans ce cadre, Amundi participe notamment à la Commission ISR de l'AFG, à celle Grand Public du FIR et au Club Finance de l'ORSE.

Pour plus de précisions : <http://le-groupe.amundi.com/Navigation/Un-acteur-engage/Faire-progresser-l-industrie-de-l-Asset-Management>

Une politique d'engagement formalisée

L'engagement avec les entreprises se fait sous trois formes :

1. L'engagement pour influence
2. Le recueil d'information à des fins de notation
3. Le vote aux assemblées générales et le dialogue pré-assemblée

1. L'engagement pour influence

Amundi mène une politique d'engagement ciblée « pour influence » sur des thématiques spécifiques pour accompagner les entreprises vers de meilleures pratiques. Exemple : la prise en compte des droits de l'homme dans le secteur pétrolier et minier, l'accès à la nutrition et la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les secteurs agro-alimentaires et de la distribution.

Au-delà, Amundi soutient des initiatives collectives internationales d'actionnaires⁴. L'objectif est d'encourager les pouvoirs publics à adopter des mesures incitatives et les entreprises à améliorer leurs pratiques. Les domaines concernés peuvent être le changement climatique, l'eau, la déforestation, les problèmes de santé dans les pays en voie de développement.

2. Le recueil d'information à des fins de notation

Afin d'attribuer une note à l'ensemble des valeurs appartenant à son univers d'investissement (plus de 4 000 émetteurs), Amundi a mis en place un partenariat avec 8 fournisseurs de données extra-financières.

Pour affiner ces notes, les analystes extra-financiers rencontrent régulièrement plus de 200 entreprises, sélectionnées en fonction du poids des valeurs en portefeuilles ou dans les indices de référence.

3. Le vote aux assemblées générales et le dialogue pré-assemblée

Dès 1996, Amundi a mis en place sa propre politique de vote, mise à jour annuellement, en intégrant des critères environnementaux et sociaux. Amundi exerce ses droits de vote lors des assemblées générales des sociétés dans lesquelles ses portefeuilles sont investis.

Le dialogue actionnarial consiste, par des échanges constructifs et réguliers, à promouvoir nos attentes en tant qu'investisseur responsable sur les sujets présentés en assemblée générale. Il est structuré autour d'un système formalisé (alertes aux émetteurs...) et permet d'obtenir une meilleure transparence, des

⁴ l'Institutional Investors' Group on Climate Change (IIGCC), le Carbon Disclosure Project (CDP), le Forest Footprint Disclosure Project, le Water Disclosure Project, l'Access to Medicine Index, Access to Nutrition Index, le UN Global Compact engagement on leaders & laggards et enfin l'Extractive Industries Transparency Initiative (EITI).

engagements supplémentaires et des modifications, voire l'abandon, de certaines pratiques de la part des sociétés.

Un rapport d'exercice des droits de vote et de dialogue actionnarial, mis à jour semestriellement, est disponible sur le site internet d'Amundi (<http://le-groupe.amundi.com/Navigation/Un-acteur-engage/Developper-une-finance-responsable>). Le rapport d'engagement 2013 est disponible sur demande.

Une promotion et diffusion de l'ISR volontariste

De manière générale, Amundi favorise l'organisation d'événements autour de la finance responsable et contribue aux initiatives destinées à mieux informer le public. Elle participe également activement aux groupes de travail des instances de Place.

Partenaire de la Chaire Finance Durable et Investissement Responsable et de la Chaire Economie du Climat et sponsor du prix européen *FIR/PRI*, Amundi soutient la recherche académique.

Dans le même temps, Amundi mène ses propres réflexions sur l'ISR au sein du Comité Médicis, un « think-tank » composé de personnalités qualifiées. Ce comité a pour mission de réfléchir aux évolutions de la finance responsable et d'éclairer Amundi dans la définition de sa politique d'investissement responsable. Plus largement, il contribue aux débats de société, en permettant à Amundi d'assumer et d'exercer pleinement son rôle sociétal.

Pour plus de précisions :

<http://le-groupe.amundi.com/Navigation/Un-acteur-engage/Faire-progresser-l-industrie-de-l-Asset-Management>

Une démarche ISR certifiée

Amundi a obtenu en juillet 2013 la première certification engagement de service « démarche Investissement Socialement Responsable » de la gestion de portefeuille. Elaboré par AFNOR Certification, organisme de certification et d'évaluation, le référentiel garantit la transparence des démarches ISR. L'obtention de ce certificat, pour une durée de 3 ans, fait suite à un audit réalisé dans les locaux de l'entreprise pour vérifier la conformité des engagements et les pratiques de l'entreprise. Un audit de suivi annuel est réalisé.

C'est un gage de confiance à destination de l'ensemble des clients.

<https://certificats-attestations.afnor.org/certification=124021132361>



C. PRESENTEZ LA LISTE DES FONDS ISR ET LES MOYENS SPECIFIQUES DE L'ACTIVITE ISR ?

Tableau de l'ensemble des fonds ouverts ISR d'Amundi au 30/06/2014
(hors épargne salariale, fonds CPR AM et fonds BFT)

Fonds monétaires	Encours (en M€)
Zone géographique : Europe	
Amundi Tréso Eonia ISR	21 340,66
LCL Monétaire	279,51
LCL Monétaire Jour	1 433,63
SG Monétaire Jour ISR	824,35
Fonds actions	Encours (en M€)
Zone géographique : France	
Amundi Actions France ISR	150,53
Atout France	2 410,93
Amundi Valeurs Durables	112,24
LCL Actions France	547,11
Zone géographique : Euro	
Amundi Actions Euro ISR	202,04
LCL Actions Développement Durable Euro	32,42
Atout Euroland	1 630,48
LCL Actions Euro	808,07
Zone géographique : Europe	
Amundi Actions Europe ISR	98,48
SG Actions Europe ISR	33,62
Zone géographique : USA	
Amundi Actions USA ISR	310,88
LCL Actions Etats-Unis ISR	165,35
LCL Actions USA ISR	35,92
Fonds obligataires	Encours (en M€)
Zone géographique : Europe	
Amundi Credit Euro ISR	163,38
SG Oblig Corporate ISR	7,00
Fonds diversifiés	Encours (en M€)
Zone géographique : Europe	
Hymnos	25,13
LCL ALTISR	16,28
Solidarité - Amundi ¹	8,05
Solidarité - CA Contre la faim ¹	7,15
Solidarité - CA Habitat et Humanisme ¹	8,64
Solidarité - CCFD -Terre Solidaire ¹	25,03
Solidarité - Habitat et Humanisme ¹	38,58
Solidarité - Initiatis Santé ¹	1,95
Zone géographique : Internationale	
Amundi AFD Avenirs Durables ²	72,41
Danone.Communities Investissement Responsable ¹	74,83

¹ Ces fonds détiennent entre 5% à 10% d'actifs solidaires et/ou comportent un volet partage

² Ce fonds investit jusqu'à 20% en projets à haute valeur sociale et/ou environnementale

Amundi gère une gamme complète de fonds ouverts couvrant toutes les classes d'actifs. Elle gère également des mandats et fonds dédiés ISR pour des clients institutionnels. Au 31 mars 2014, les encours ISR d'Amundi s'élevaient à 68,6 milliards d'euros, soit près de 9% de ses encours totaux.

A côté de cette gestion ISR, Amundi Group intègre dans sa gestion active⁵, les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), soit 760,9 milliards d'euros⁶.

Une politique d'exclusion normative stricte

Amundi exclut, dans toute sa gestion active, les Etats et les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial. Il s'agit notamment des entreprises impliquées dans la fabrication ou le commerce des mines antipersonnel, des bombes à sous-munitions, des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Ces entreprises sont notées G sur l'échelle d'Amundi (échelle de A à G, A étant la meilleure note et G la moins bonne).

D'importants moyens pour déployer sa gestion ISR

- un département d'expertise de l'ISR, composé d'une vingtaine de collaborateurs ;
- 15 analystes dédiés aux sujets ESG (analyse extra-financière, recherche, corporate governance). Ils rencontrent les entreprises, contribuent à définir la politique de vote en Assemblées Générales d'Amundi Group, engagent le dialogue avec les entreprises et établissent des protocoles de recherche afin d'analyser l'impact des critères ESG sur la performance des fonds ;
- 8 prestataires externes de données extra-financières ;
- un outil développé en interne, en interface avec les outils de gestion, pour que tous les gérants d'Amundi aient accès en temps réel aux notations extra-financières des émetteurs (entreprises et Etats) au même titre que les notes financières.

Une gouvernance dédiée

Pour appuyer sa démarche responsable, Amundi a mis en place une gouvernance dédiée et anime trois comités spécifiques, en complément des contrôles visant à s'assurer du respect des règles imposées aux portefeuilles ISR :

- le comité de notation. Présidé par un membre de la direction générale d'Amundi, ce comité, qui se réunit tous les mois, valide la notation ESG et se prononce sur les émetteurs susceptibles d'être exclus systématiquement de l'ensemble des portefeuilles d'Amundi et des portefeuilles ISR.
- le comité consultatif. Composé pour une large part d'experts externes, il a pour mission de suivre l'évolution des sujets de société et des thématiques émergentes. Les travaux de ce comité doivent permettre d'éclairer Amundi sur des points de doctrine et d'anticiper les controverses possibles.
- le comité de pilotage. Présidé par le Directeur Général d'Amundi, il suit l'avancement du déploiement de l'ISR et valide également, le cas échéant, les évolutions dans la démarche ISR.

D. DECRIVEZ LE CONTENU, LA FREQUENCE ET LES MOYENS UTILISES PAR LA SOCIETE DE GESTION POUR INFORMER LES INVESTISSEURS SUR LES CRITERES ESG PRIS EN COMPTE.

Le site internet d'Amundi décrit la démarche ESG de la société :

<http://le-groupe.amundi.com/Navigation/Un-acteur-engage/Developper-une-finance-responsable>

Chaque mois, les investisseurs sont également informés sur la prise en compte des critères ESG à travers le reporting extra-financier. Ce reporting affiche notamment la note ESG globale du fonds et de son indice de référence, ainsi que le détail par dimension Environnementale, Sociale et de Gouvernance.

⁵ Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

⁶ Au 31 mars 2014

E. DONNEZ LE NOM DU OU DES FONDS AUXQUELS S'APPLIQUE CE CODE, AINSI QUE LEURS PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

Danone.Communities

Dénomination	DANONE.COMMUNITIES INVESTISSEMENT RESPONSABLE		
	Part S1	Part S2	Part S3
Code ISIN	FR0010439943	FR0010440164	FR0010440156
Forme juridique	SICAV		
Univers d'investissement	Diversifié		
Indice de référence	EONIA Capitalisé		
Durée minimum de placement recommandée	6 mois		
Actif net (en M€) au 30/06/2014	16,45	9,52	20,77

F. QUEL(S) EST (SONT) LE(S) OBJECTIF(S) RECHERCHE(S) PAR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG POUR CE OU CES FONDS ?

L'approche ISR de la Sicav danone.communities consiste à sélectionner les OPC ayant de bonnes pratiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG).

Cette Sicav est répartie en plusieurs compartiments :

- Danone.communities Investissement Responsable S1 est essentiellement investi sur le marché monétaire de la zone Euro. Son objectif de gestion est d'obtenir une performance égale à l'Eonia capitalisé⁷.
- Danone.communities Investissement Responsable S2 est essentiellement investi sur les marchés monétaires et obligataires de la zone Euro. Son objectif de gestion est d'obtenir une performance égale à l'Eonia capitalisé +1%⁶.
- Danone.communities Investissement Responsable S3 est géré de manière flexible. Il peut être investi de 0% à 30% sur le marché des actions internationales et de 60% à 100% sur le marché des taux des pays de l'Union Européenne. Son objectif de gestion est d'obtenir une performance égale à l'Eonia capitalisé +2%⁶.

Les 3 compartiments sont également investis jusqu'à 10% dans des entreprises à caractère social dans des pays émergents.

02 Méthodologie d'évaluation ESG des émetteurs

A. QUELS SONT LES PRINCIPES FONDAMENTAUX SUR LESQUELS REPOSE LA METHODOLOGIE DE L'ANALYSE ESG ?

Amundi est convaincue que les entreprises capables de maîtriser leur développement de façon durable sont les mieux armées pour créer de la valeur à long terme.

Les analystes extra-financiers identifient, au sein de chaque secteur d'activité, les entreprises les plus avancées dans leur démarche Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG).

En élargissant le spectre de l'analyse financière classique, l'analyse ESG permet de mieux apprécier l'entreprise dans sa globalité et favorise ainsi une meilleure connaissance des risques et des opportunités sectoriels propres à l'entreprise (par exemple, l'accès aux médicaments dans l'industrie pharmaceutique ou l'émission de gaz à effet de serre dans l'industrie automobile ...)

Plus de 4000 émetteurs font l'objet d'une analyse extra-financière chez Amundi.

Le centre d'expertise ISR d'Amundi Group a défini son propre référentiel en s'appuyant sur des textes à portée universelle comme :

⁷ Après prise en compte des frais de courants

- Le Pacte Mondial des Nations-Unies en faveur des entreprises (lancé en 2000)
- La Déclaration de Rio sur l'environnement (1992)
- Les principes directeurs de l'OCDE sur la gouvernance d'entreprise (1999)
- Les Principes Equateur qui posent les bases pour un financement responsable (2003)

B. QUELS SONT LES MOYENS INTERNES ET EXTERNES MIS EN ŒUVRE POUR CONDUIRE CETTE ANALYSE ?

Dès l'an 2000, Amundi s'est dotée d'une équipe interne d'analyse extra-financière. A présent, 15 analystes dont 10 analystes extra-financiers, se consacrent à l'analyse ESG des émetteurs (entreprises et Etats).

L'équipe d'analyse bénéficie d'un flux de données en provenance de plusieurs agences de notations extra-financières, afin de profiter d'une pluralité et d'une complémentarité de l'information sur un large univers d'investissement avec :

- 4 agences généralistes,
- 1 agence spécialisée,
- 3 fournisseurs d'informations.

Les données fournies sont traitées dans un premier temps par un logiciel expert afin d'appliquer notre référentiel et nos propres pondérations. Ensuite, l'équipe évalue les émetteurs de façon qualitative et analyse la cohérence des informations de façon systématique.

L'équipe d'Amundi est compétente sur l'ensemble des secteurs économiques présents dans les portefeuilles.

Pour cela, elle s'appuie également sur d'autres sources externes :

- les rapports de développement durable publiés par les entreprises,
- les textes réglementaires,
- les données et études sectorielles fournies par les sociétés de courtage ainsi que les informations en provenance des ONG et des organisations syndicales.

Enfin, et c'est fondamental pour leurs travaux, les analystes extra-financiers rencontrent régulièrement les entreprises lors d'entretiens consacrés aux questions ESG (environ 250 par an).

De plus, ils assistent avec les analystes financiers et les gérants d'Amundi aux présentations financières organisées par les entreprises. Cette démarche a un double objectif :

- enrichir les informations financières et extra-financières,
- sensibiliser la direction des entreprises à l'importance des critères ESG dans la politique de sélection de valeurs par Amundi et les encourager à les prendre en compte.

C. QUELS SONT LES PRINCIPAUX CRITERES D'ANALYSE ESG ?

- Evaluation ESG des entreprises

Chaque entreprise est analysée sur un ensemble de critères prenant en compte les dimensions Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG).

37 critères sont actuellement sélectionnés (quelques exemples ci-dessous) :



Ces critères se répartissent entre :

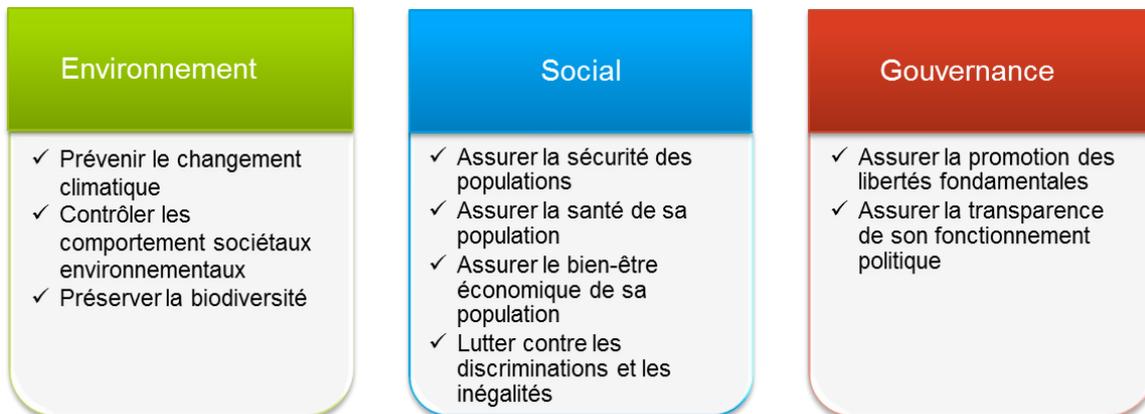
- 15 critères génériques, communs à l'ensemble des entreprises quel que soit leur secteur d'activité
- 22 critères spécifiques, propres aux enjeux des différents secteurs

	15 CRITÈRES GÉNÉRIQUES (exemples)	22 CRITÈRES SPÉCIFIQUES (exemples)
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Consommation d'énergie ■ Biodiversité et pollution 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Automobile verte (Automobile) ■ Financement vert (Banque)
Social	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conditions de travail et non discrimination ■ Communautés locales et droit de l'homme 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Accès aux médicaments (Industrie pharmaceutique) ■ Marketing Responsables (Banque, Industrie pharmaceutique)
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ■ Indépendance du conseil d'administration ■ Déontologie 	

- Evaluation ESG des Etats

Chaque Etat est analysé sur un ensemble de critères prenant en compte les dimensions Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG).

Actuellement 9 critères ont été définis. Ci-dessous, la liste des critères sélectionnés :



Ces critères se répartissent entre :

- 40 indicateurs de COMPLIANCE
- 19 indicateurs d' ACTIONS
- 38 indicateurs de RESULTATS



Méthodologie CARE

<h2>CONFORMITÉ</h2> <p>Signatures et ratifications de chartes, traités, conventions et directives</p>	<h2>ACTIONS</h2> <p>Mesures prises autres que la signature/ratification de traités et conventions</p>	<h2>ReSULTATS</h2> <p>Mesures sur lesquelles l'État n'intervient pas de manière directe</p>
<p>40 indicateurs dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Ratification du protocole de Kyoto ■ Convention sur les armes à sous-munitions 	<p>19 indicateurs dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Ratio entre la superficie de terre protégée pour maintenir la diversité biologique et la superficie du pays ■ Nombre de municipalités ayant adhéré à l'Agenda 21 	<p>38 indicateurs dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Émissions de CO₂ / habitant ■ Émissions de CO, VOC, NO_x, SO_x par rapport au PIB ■ Pourcentage d'espèces animales menacées ■ GDI (inégalités hommes-femmes) ■ Taux de mortalité infantile

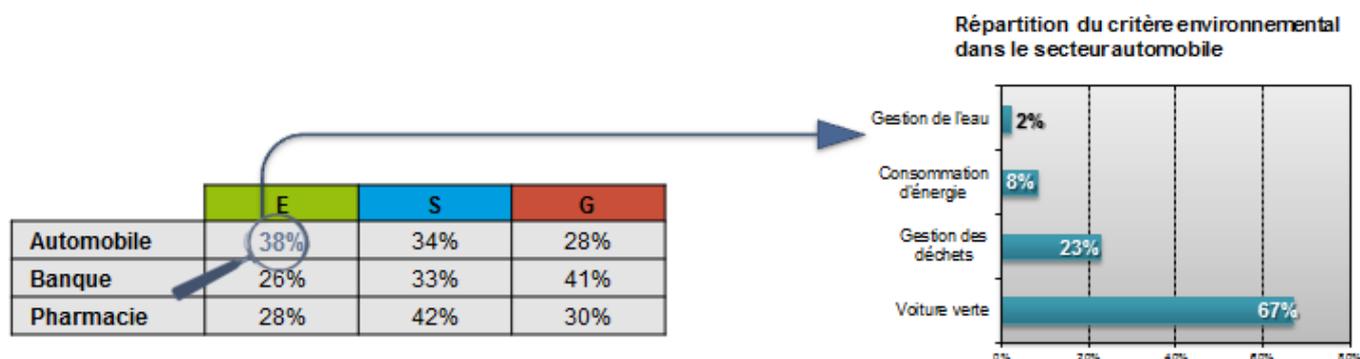
D. QUELLE EST LA METHODOLOGIE D'ANALYSE ET D'EVALUATION ESG ?

- Evaluation ESG des entreprises

L'analyse des entreprises est réalisée à partir de grilles d'évaluations comportant un ensemble de critères extra-financiers pertinents selon le secteur d'activité et pondérés selon leur degré d'importance.

La première étape de l'analyse consiste à étudier le secteur d'activité de l'entreprise afin d'identifier les risques et opportunités liés au secteur d'activité.

La seconde consiste à déterminer les pondérations des trois critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en fonction de leur degré d'importance respectif. Le poids attribué aux critères ESG dépend des secteurs.



- Evaluation ESG des Etats

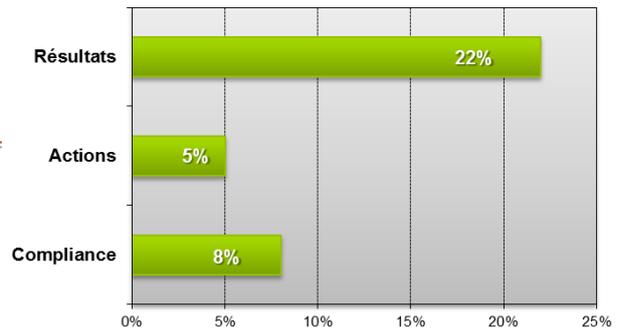
L'analyse des Etats est réalisée à partir de grilles d'évaluation comportant un ensemble de critères extra-financiers pondérés selon leur degré d'importance.

L'analyse consiste à évaluer les niveaux d'intégration des trois critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans les systèmes institutionnels et les politiques publiques des Etats. Ces critères sont répartis en 3 classes d'indicateurs « Compliance », « Actions » et « Résultats ».

	E	S	G
Etats	35%	35%	30%



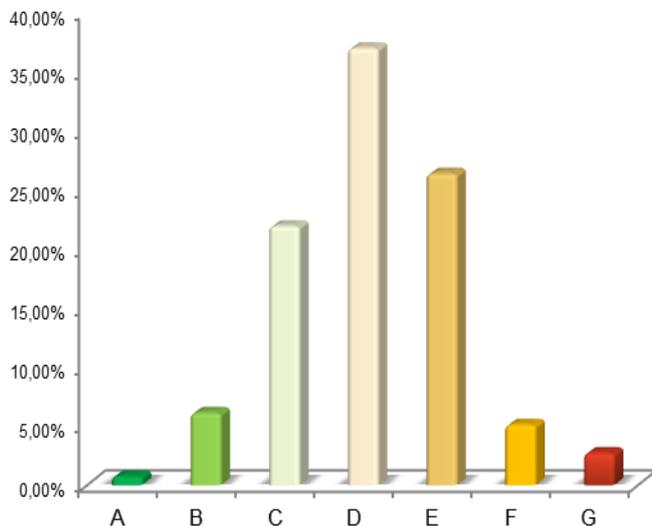
Répartition du critère environnemental



- Notation extra-financière

L'analyse aboutit enfin à une notation extra-financière globale de l'émetteur qui s'échelonne sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Concernant la notation des entreprises, celle-ci est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé.

Le schéma, ci-dessous, montre la répartition des 4000 émetteurs au niveau mondial, en fonction de notre notation ESG :



- A** L'émetteur met en œuvre les meilleures pratiques ESG dans son secteur.
- B** L'émetteur répond de manière positive à l'ensemble des exigences ESG de son secteur.
- C** L'émetteur répond de manière positive aux principales exigences ESG de son secteur.
- D** L'émetteur est en ligne avec les standards ESG.
- E** L'émetteur répond partiellement aux exigences ESG de son secteur ou n'a pas mis de politique corrective adéquate à la suite de controverses.
- F** L'émetteur ne répond pas aux exigences ESG de son secteur ou n'a pas mis de politique corrective adéquate à la suite de controverses.
- G** L'émetteur fait face à des controverses graves et répétées et ne met pas en place de mesure corrective adéquate.

E. A QUELLE FREQUENCE L'EVALUATION ESG EST-ELLE REVISEE ?

Les notations extra-financières sont actualisées à partir des données transmises mensuellement par les agences de notation et intégrées dans le logiciel expert. L'actualité des émetteurs est suivie de façon continue et les controverses et alertes sont prises en compte instantanément pour une mise à jour de l'analyse. En moyenne, la mise à jour complète de la méthodologie est effectuée tous les ans. Par ailleurs, les analystes réajustent régulièrement leur méthodologie d'analyse en fonction des conclusions du Comité de notation et des observations du Comité Consultatif d'Amundi (voir 01 C – moyens mis en œuvre – notre gouvernance).

03 Processus de gestion

A. COMMENT LES CRITERES ESG SONT-ILS PRIS EN COMPTE DANS LA DEFINITION DE L'UNIVERS D'INVESTISSEMENT ELIGIBLE ?



* MAP : Mines Anti-Personnel / BASM : Bombes à Sous-Munition

- Amundi exclut, dans toute sa gestion active⁸, les Etats et les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial. Il s'agit notamment des entreprises impliquées dans la fabrication ou le commerce des mines antipersonnel, des bombes à sous-munitions, des armes chimiques et biologiques. Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi (échelle de A à G, A étant la meilleure note et G la moins bonne).

- Pour la partie actions, obligations d'entreprises et titres monétaires, l'analyse extra-financière identifie au sein de chaque secteur d'activité les entreprises les plus avancées dans leur démarche Environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). L'univers d'investissement éligible correspond aux titres des entreprises notées de A à D.

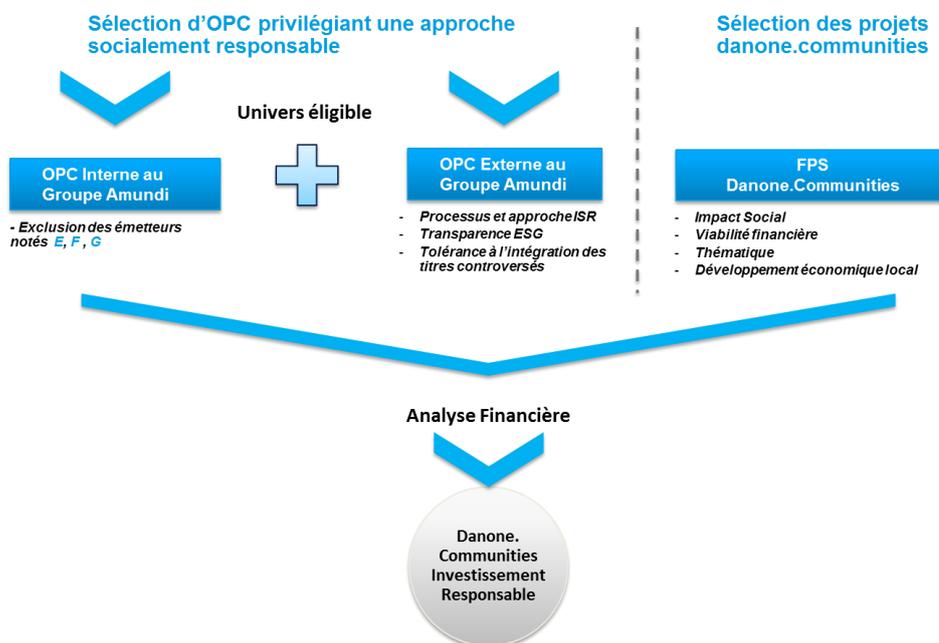
- Pour les obligations d'Etats, l'analyse extra-financière (CARe) compare les niveaux d'intégration des enjeux du développement durable dans les systèmes institutionnels et politiques publiques. L'univers d'investissement éligible correspond aux dettes des Etats notés de A à D.

⁸ Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Sélectivité de la Sicav Danone.communities

(données communiquées à titre d'information sur la base des univers au 31 mai 2014)

Les OPC privilégiant une approche socialement responsable déterminent l'univers éligible



B. COMMENT LES CRITERES ESG SONT-ILS PRIS EN COMPTE DANS LA CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE ?

Danone.communities est composé d'une sélection d'OPC ISR d'Amundi Group et d'OPC ISR externes. La construction du portefeuille est réalisée à partir de l'univers éligible (voir 03A)

Les OPC ISR internes d'Amundi Group sont notés en fonctions de la notation ESG des émetteurs, qui composent leurs portefeuilles et répondent aux règles ISR suivantes :

- Exclusion des entreprises et Etats notés E, F et G (sur une échelle de A à G) afin d'éviter un risque financier et de réputation ;
- Note ESG du portefeuille supérieure ou égale à C ;
- Note ESG moyenne du portefeuille supérieure ou égale à la note ESG de l'univers d'investissement ou de l'indice de référence ;
- Garantie d'un seuil minimum de 90% des émetteurs en portefeuille notés sur les critères ESG.



Les OPC ISR externes sont évalués sur des critères concernant à la fois la société de gestion et le fonds lui-même. A titre d'exemples, vous trouverez ci-dessous quelques critères :

Déploiement de l'ISR dans la société de gestion :

- Equipe interne d'analystes extra-financiers
- Rencontres des analystes extra-financiers avec les entreprises
- Recours à des agences de notations extra-financières
- Politique de vote adaptée aux critères ESG

Mise en œuvre de l'**expertise ISR dans le fonds** :

- Intégration des critères ESG dans le processus d'investissement
- Transparence : Code, Reporting ESG, Inventaire

C. EXISTE-T-IL UNE POLITIQUE D'ENGAGEMENT SPECIFIQUE A CE OU CES FONDS

Cette Sicav n'a pas de politique d'engagement dédiée. Il se conforme à la politique générale d'Amundi conduite par deux entités (cf. données générales – 01 B du présent document)

D. EXISTE-T-IL UNE POLITIQUE DE VOTE SPECIFIQUE A CE OU CES FONDS INTEGRANT LES CRITERE ESG ?

Cette Sicav n'a pas de politique de vote dédiée. Elle se conforme à la politique de vote générale d'Amundi Group, qui, dès 2003, a intégré des critères environnementaux et sociaux en plus des critères de gouvernance (cf. données générales – 01 B du présent document).

E. LE OU LES FONDS PRATIQUENT-ILS LE PRET OU EMPRUNT DE TITRES ?

Cette sicav ne pratique ni l'emprunt ni le prêt de titres.

F. LE OU LES FONDS UTILISENT-ILS DES INSTRUMENTS DERIVES ?

La gestion utilise à la marge des instruments dérivés pour se couvrir des aléas des marchés d'actions et de taux. Cette exposition représente au maximum 10% de l'actif du fonds. Ainsi, il n'y a pas d'impact significatif sur la qualité ESG du fonds.

G. UNE PART DES ACTIFS DU OU DES FONDS EST ELLE INVESTIE DANS DES ORGANISMES NON COTEES A FORTE UTILITE SOCIALE ?

La Sicav a été créée à la suite d'un partenariat entre Amundi Group et le groupe Danone.

Jusqu'à 10% de son actif est investi dans le Fonds Professionnel Spécialisé (FPS) danone.communities, qui finance des projets de développement d'entreprises locales, principalement dans les pays en voie de développement.

Leur modèle économique est pérenne et tourné vers deux objectifs sociaux : faire reculer la pauvreté et la malnutrition.

Voilà quelques exemples de projets :

- Grameen Danone Foods : lutter contre la malnutrition des enfants au Bangladesh grâce à un yaourt fortifié en micronutriments, le shokti
- La laiterie du Berger : valoriser la production de lait frais et local afin d'améliorer les conditions de vie des éleveurs peuls au Sénégal
- 1001 Fontaines : apporter de l'eau potable aux populations rurales au Cambodge (7 millions de cambodgiens n'ont pas accès à l'eau)
- El Alberto : permettre aux communautés indigènes de l'Etat d'Hidalgo (l'un des plus arides du Mexique) d'avoir accès à l'eau potable

04 Contrôle et reporting ESG

A. QUELLES SONT LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET/OU EXTERNES PERMETTANT DE S'ASSURER DE LA CONFORMITE DU PORTEFEUILLE PAR RAPPORT AUX REGLES ESG DEFINIES DANS LA PARTIE 3 DU CODE ?

Une organisation spécifique permet de contrôler en continu - en toute indépendance des directions opérationnelles - que la composition des portefeuilles respecte les règles ISR d'Amundi.

Un outil de contrôle est développé et paramétré pour alerter si une règle n'est plus respectée sur un portefeuille et un système de blocage empêche les gérants d'acheter le titre d'un émetteur noté E, F ou G.

Par ailleurs, si la notation d'un émetteur devient E, F ou G, alors qu'il est déjà présent dans certains portefeuilles, le gérant a l'obligation de vendre le titre concerné dans un délai de 3 mois.

B. QUELS SONT LES SUPPORTS MEDIA PERMETTANT DE COMMUNIQUER SUR LA GESTION ISR DU OU DES FONDS ?

- des informations complètes et actualisées portant sur la démarche d'Amundi, la prise en compte de critères ESG des émetteurs, les produits et leur gestion, sont disponibles sur internet <http://amundi.com/>
- une fiche produit des fonds est accessible sur http://www.amundi.com/fr_instit/Nos-produits2/Notre-offre-ISR ainsi que sur les sites des réseaux distributeurs qui les commercialisent.

Elle comprend à minima :

- La mise à jour quotidienne de la valeur liquidative,
- La mise à jour mensuelle du rapport financier et extra-financier,
- Le document d'informations clés pour l'investisseur,
- ainsi que le présent code de transparence.

■ AFG

L'Agence Française de la Gestion financière est l'organisation professionnelle de la gestion de portefeuille pour compte de tiers.
<http://www.afg.asso.fr/>

■ AFNOR

L'association AFNOR et ses filiales constituent un groupe international au service de l'intérêt général et du développement économique. Il conçoit et déploie des solutions fondées sur les normes, sources de progrès et de confiance.
<http://www.afnor.org>

■ AGENCE DE NOTATION EXTRA-FINANCIERE

Les agences de notation extra-financière, analysent et notent les entreprises, les Etats ou les organisations supranationales du point de vue de leur comportement vis à vis du développement durable, c'est-à-dire selon des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

■ DEVELOPPEMENT DURABLE

Le concept de développement durable a été formalisé en 1987 à l'occasion des travaux de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement. Il se définit comme « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ». Le développement durable vise à un équilibre entre trois dimensions complémentaires : l'économie, le social et l'environnement.

■ ÉMETTEURS

Les émetteurs sont les agents, publics ou privés, en quête de ressources destinées à financer leurs investissements : les entreprises, les Etats, les collectivités locales.

■ ENGAGEMENT

Activité des investisseurs (fonds de pension, sociétés d'assurance, sociétés de gestion...) visant à influencer le comportement d'une entreprise, à moyen long terme, en faisant valoir l'importance d'une meilleure prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cette action recouvre aussi bien le dialogue avec les entreprises (individuellement ou collectivement), que les pratiques de vote des gérants, dont le dépôt de résolutions proposées en assemblée générale d'actionnaires.

■ EUROSIF

Forum Européen de l'Investissement Socialement Responsable, EUROSIF a été créé en 2001 par les Forums Nationaux. Ses principales activités sont le lobbying auprès des institutions européennes et la publication d'études sur les marchés de l'ISR.
<http://www.eurosif.org/>

■ FIR

Le Forum pour l'Investissement Responsable fondé en 2001 a pour vocation de promouvoir l'Investissement Socialement Responsable en France. Le FIR regroupe l'ensemble des « acteurs » de l'ISR : investisseurs institutionnels, sociétés de gestion, sociétés de courtage, agences de notations extra-financières, sociétés de conseils aux investisseurs, organisations de place, universitaires et représentants des syndicats.
<http://www.frenchsif.org/>

■ OPC

Les Organismes de Placement Collectif. C'est une appellation qui recouvre les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et les fonds d'investissement alternatifs (FIA).

■ PACTE MONDIAL

Le Pacte Mondial a été lancé, en janvier 2000, lors du Forum Economique Mondial de Davos par Kofi Annan, le Secrétaire Général des Nations Unies avec l'ambition d' « *unir la force des marchés à l'autorité des idéaux individuels* ». Les entreprises qui le signent s'engagent à respecter 10 principes fondamentaux relatifs au droit de l'Homme, au droit du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

■ PARTIES PRENANTES

Ensemble de tous ceux qui portent de l'intérêt à une organisation, à ses activités et à leur réalisation.

Ce terme peut recouvrir les clients, les partenaires, les employés, les actionnaires, les propriétaires, l'Etat et les autorités de régulation.

■ PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Les PRI, lancés en 2005, sont une initiative du Secrétaire Général des Nations Unies. Les signataires s'attachent à respecter 6 principes relatifs à l'intégration des critères ESG dans leurs pratiques d'investissement.

<http://www.unpri.org/principles/french.php>

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, SICAV ou compartiment d'OPC présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel.

Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit ; il est fourni à partir de sources qu'Amundi considère comme étant fiables. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis.

Amundi n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. Amundi ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations.

Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable d'Amundi, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Amundi ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays.

Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs.

Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers.

Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi.

Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Les informations contenues dans le présent document sont réputées exactes au 30/06/2014.

Amundi

90, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France

Société Anonyme au capital de 596 262 615 euros - 437 574 452 RCS Paris - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF

(Autorité des Marchés Financiers) n° GP 04000036